

# DOSSIER DE PRESSE

Outils de sensibilisation aux risques liés au bruit, gratuits



**Contact presse :**

**Christine CHALMEL**  
**Responsable Marketing Communication**  
Email : [c.chalmel@cotral.com](mailto:c.chalmel@cotral.com)

LABORATOIRE COTRAL BP 100 14110 CONDE SUR NOIREAU  
☎ + 33 (0) 2 31 69 36 36 / Fax : + 33 (0) 2 31 69 36 35  
Site internet : [www.cotral.com](http://www.cotral.com)

## **AUDITOOLS, des outils de sensibilisation aux risques liés au bruit, gratuits sur [www.auditools.cotral.com](http://www.auditools.cotral.com)**

Le bruit est une nuisance qui touche tout le monde, dans l'environnement domestique tout comme dans celui du travail. Il est à l'origine de nombreuses surdités mais aussi d'autres pathologies (stress, fatigue, troubles cardiovasculaires, troubles sensoriels, ...).

La législation intervient pour prévenir le risque bruit en entreprise. Les employeurs sont tenus de protéger les salariés exposés au bruit à partir de 80d(B) et les obligations se renforcent à mesure de l'évolution sonore.

*Sensibiliser les entreprises et les salariés exposés au risque bruit est primordial.*

Fabricant de protections auditives sur mesure, le Laboratoire COTRAL est leader européen sur son marché et bénéficie d'une expérience de plus de 15 ans. Egalement organisme de formation agréé, **la formation et la sensibilisation** des salariés au risque bruit est l'une de nos priorités.

**Vous accompagner et vous soutenir** dans vos démarches de sensibilisation et de protection des salariés face au risque bruit, telle est la vocation d'AUDITOOLS.

AUDITOOLS est une boîte à outils virtuelle gratuite et téléchargeable sur [www.auditools.cotral.com](http://www.auditools.cotral.com).

### **AUDITOOLS s'articule autour 6 thèmes :**

1. **Le bruit** : le bruit est expliqué de manière simple et ludique afin de prendre conscience de ses effets néfastes sur la santé.
2. **La législation** : des fiches complètes expliquent la législation en vigueur tant auprès de l'Animateur Sécurité que des salariés.
3. **Le diagnostic et le cahier des charges** : ces supports permettent au Responsable Sécurité de diagnostiquer le « risque bruit » et de créer son cahier des charges avec la participation des salariés.
4. **Le choix de la solution** : différents documents sont mis à disposition pour déterminer la solution la plus adaptée en impliquant les salariés dans le choix de leurs protections auditives.
5. **La mise en place** : des supports de communication sont proposés pour soutenir les responsables Sécurité dans la mise en place des protections auditives sur mesure dans leur entreprise.
6. **Outils de sensibilisation** : affiches de sensibilisation... Ces supports sont téléchargeables pour la mise en place d'une action de sensibilisation.

### **Utiliser les supports AUDITOOLS, c'est bénéficier :**

1. **D'un concept innovant** proposé en libre accès.
2. **D'un partenariat concret** avec un site spécialisé qui répond à vos problématiques face au risque bruit.
3. **De supports qui ont fait leurs preuves** et qui sont utilisés au quotidien par des entreprises.
4. **D'un maximum d'efficacité** dans la gestion du risque bruit : gain de temps, de gestion, des études à disposition, l'implication des salariés.
5. **D'un ensemble d'outils** d'information et de sensibilisation pour optimiser le port des protections auditives à 100% gratuitement sans obligation d'achat et simple d'utilisation.

## **AUDITOOLS, la solution complète pour la sensibilisation des professionnels exposés au bruit.**

**AUDITOOLS est un ensemble d'outils téléchargeables et gratuits** créés pour permettre aux entreprises de **détecter, prévenir et sensibiliser le risque bruit**. Son but est d'accompagner l'employeur dans sa démarche de prévention et de protection des salariés exposés au bruit.

### Pourquoi se protéger du bruit ?

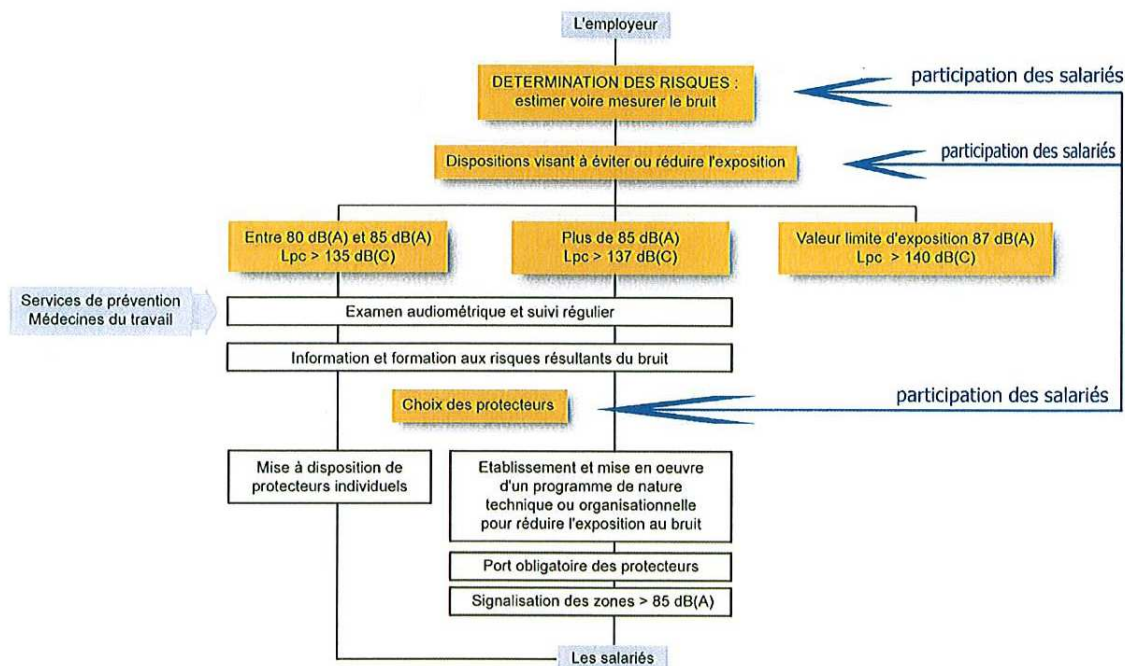
**Le bruit est un danger dont les effets sont reconnus.** Une exposition prolongée au bruit entraîne des troubles de l'audition mais aussi vertiges, nervosité, acouphènes, irritation, troubles respiratoires, pertes d'équilibre, troubles sensoriels, cardio-vasculaires, sexuels, digestifs, tremblements, etc.

**Se protéger pour un salarié, c'est conserver sa fonction auditive mais aussi sa santé en générale.** C'est pourquoi il est primordial de se prémunir des dangers du bruit.

### Que dit la législation ?

Pour inciter les entreprises à protéger leur salarié et pour les guider sur les dispositions à mettre en place, l'Union Européenne a voté la directive 2003/10/CE. Elle a ensuite été transposée en droit français en Juillet 2006 avec le décret 2006-892.

En voici les directives principales :



La législation sur la prévention du risque bruit change en 2006 : [www.directivebruit.cotral.com](http://www.directivebruit.cotral.com)

Dans un premier temps, l'employeur doit donc **déterminer et évaluer le risque bruit** notamment par des mesures dans les ateliers.

Du résultat de cette évaluation, il pourra ensuite **déterminer des dispositions visant à supprimer ou à réduire l'exposition** des salariés au bruit.

Pour ce faire, il doit dans un premier temps veiller à **réduire le bruit à la source** (au niveau des machines). Si malgré cela **l'intensité sonore atteint 80 dB(A)**, il doit alors **mettre à disposition des salariés des protections auditives**.

Si **l'intensité sonore atteint 85 dB(A)**, **le port de protections auditives individuelles devient obligatoire**. L'exposition des travailleurs ne peut en aucun cas dépasser la valeur limite de 87 dB(A) avec des protecteurs dans les oreilles.

En parallèle, l'employeur a une **obligation d'information et de formation** de ses salariés au risque liés au bruit.

### **Pourquoi sensibiliser les salariés exposés au bruit ?**

---

La protection du salarié est une priorité pour les entreprises mais la sensibilisation ne doit pas être laissée pour compte. En effet, **informer un salarié** sur les risques encourus lors d'une exposition prolongée et non protégée au bruit, c'est **l'encourager à se protéger**.

Sensibiliser le personnel aux dangers liés aux expositions au bruit pour une entreprise, c'est **diminuer le risque de surdité professionnelle** mais aussi **préserver la santé de ses salariés, diminuer l'absentéisme lié aux maladies, augmenter la productivité et réduire les risques d'accidents du travail**.

### **AUDITOOLS : une boîte à outils de sensibilisation ludique gratuite et téléchargeable pour accompagner les animateurs dans leur démarche sur le risque bruit.**

---

Fabricant de protections auditives sur mesure depuis plus de quinze ans, le Laboratoire COTRAL est également un **organisme de formation agréé**. La formation et la sensibilisation des salariés au risque bruit fait partie de nos priorités.

**Un port de protections auditives 100% du temps passé au bruit est la clé d'une audition préservée.**

Pour cela, il est impératif que les salariés exposés soient conscients et convaincus de l'existence de ces risques. Or, les Animateurs Sécurité ont beaucoup de risques à gérer et donc, pas toujours le temps nécessaire pour accorder une attention toute particulière au risque bruit.

C'est dans cette optique que la boîte à outils **AUDITOOLS** a vu le jour.

**Son but : accompagner et conseiller les Animateurs Sécurité** dans leur projet de sensibilisation au risque bruit auprès des salariés exposés.

**Le concept : proposer un classeur virtuel** où le Responsable du dossier bruit peut retrouver un maximum d'informations dans la gestion du risque bruit. Il y trouve également des outils et des documents qui vont le guider dans la gestion de son dossier.

**La validation :** AUDITOOLS a été proposé à un panel de clients COTRAL qui ont téléchargé près de **2400 documents** différents pour développer leur approche du risque bruit.

En 2009, c'est plus de 7300 téléchargements qui ont été effectués par les responsables de prévention du risque bruit français, 3300 téléchargements en Allemagne et 227 téléchargements en Belgique.

## AUDITOOLS, un ensemble d'outils de sensibilisation téléchargeables et gratuits

### AUDITOOLS s'articule autour de 6 thèmes.

Pour chaque thème abordé, de nombreux supports explicatifs, documents et affiches de sensibilisation sont proposés pour accompagner et conseiller dans l'approche et la démarche de sensibilisation.

#### **THEME I : Comprendre le bruit**

Ce premier chapitre permet d'expliquer le bruit de manière simple et ludique. Parce que comprendre le bruit, c'est aussi prendre conscience de ses dangers et des conséquences irréversibles d'une exposition non protégée.

##### ***Le bruit, une nuisance dès 80 dB(A)***

*Le circuit du son, Le fonctionnement de l'oreille interne, Les cellules ciliées endommagées et Les effets du bruit sur l'organisme.*

Nos documents ont été conçus pour pouvoir être également affichés. Ils permettent d'expliquer de manière illustrée et ludique le fonctionnement de l'oreille et du traitement du son.

Le dernier document – *Les effets du bruit sur l'organisme* – sensibilise les salariés aux dommages physiques du bruit. **Connaître les conséquences d'un danger incite à s'en protéger.**

##### Supports techniques :

- Document A4 1 page couleurs Schéma « Le circuit du son »
- Document A4 1 page couleurs Schéma « L'oreille interne »
- Document A4 1 page couleurs Schéma « L'oreille interne à partir de 80 dB(A)»
- Document A4 2 pages couleurs Schéma « Les effets du bruit sur l'organisme »

#### **THEME II : Législation**

Cette seconde partie aborde la législation récemment mise en place. Il comprend des fiches complètes à destination des animateurs sécurité et des résumés à destination des salariés.

Par exemple : *Le décret 2006-892 réforme la prévention des risques auditifs.*

Ce document, destiné aux salariés, reprend les informations essentielles du décret et les explique point par point.

### **THEME III : Diagnostic et cahier des charges**

Ce thème propose des documents qui vont permettre de réaliser le diagnostic « risque bruit » et, à partir de ce dernier, de créer son cahier des charges.

Les salariés participent à ce cahier des charges grâce à un questionnaire d'évaluation des connaissances sur le bruit.

#### ***a. Questionnaire de connaissances sur le bruit et la grille de réponses***

Avant d'établir le diagnostic « Risque bruit », ce questionnaire permet au chargé du dossier de faire le point sur les connaissances des salariés. La grille de réponses permet de savoir rapidement quel sera le besoin en formation.

Supports techniques :

- Document A4 1 page couleurs « Questionnaire de connaissances sur le bruit »
- Document A4 1 page couleurs « Grille de réponses au questionnaire »

#### ***b. Diagnostic « Risque bruit »***

Ce document permet de faire le point sur la situation de l'entreprise et sa gestion du bruit.

Il leur permettra ensuite de rédiger leur cahier des charges et de définir les dispositions à prendre. Il se divise en 3 postes ou ateliers et permet d'aborder pour chacun :

- I. les conditions de travail (moyenne d'âge, ancienneté, nombre d'heures de travail...),
- II. le bruit dans l'entreprise (intensité sonore de l'exposition, machines les plus bruyantes, événements acoustiques...),
- III. les moyens de protections actuellement en place (protections collectives, protections individuelles, taux de port...),
- IV. les autres risques (salissure, utilisation de produits chimiques, vibrations, froid et chaleur...)
- V. et enfin la culture sécurité dans l'entreprise (campagne de prévention, réduction du bruit à la source, implication de la direction...).

Supports techniques :

- Document A4 4 pages couleurs « Diagnostic risque bruit »

#### ***c. Mesure du bruit dans les ateliers***

Sur ce document vous notez les intensités relevées au niveau des ateliers de l'entreprise, ce qui vous permet de définir les mesures à prendre.

Supports techniques :

- Document A4 1 page couleurs « Mesure du bruit dans les ateliers »

## **THEME IV : Choix de la solution**

Dans ce chapitre, les documents vont permettre de guider l'entreprise dans le choix des protections auditives en présentant les avantages et inconvénients de chaque type.

### Supports techniques :

- Document A4 2 pages couleurs « Questionnaire pour le choix et l'acceptation des protections auditives »
- Document A4 1 page couleurs « Demande de devis : Protections auditives COTRAL »

### ***Questionnaire pour le choix et l'acceptation des protections auditives***

Ce document va permettre au chargé du dossier bruit d'impliquer le salarié dans le choix de ses protections auditives.

La première partie permet de faire le point avec lui sur la situation actuelle : quels types de protecteurs sont utilisés ? Sont-ils portés ? Combien d'heures ? etc.

Dans un deuxième temps, les avantages et inconvénients des différents types de protections sont présentés sur 5 critères : l'atténuation, la communication, le confort, l'hygiène et la facilité d'utilisation. Avec ce document le salarié va signifier son choix de protecteurs et s'engager à les porter 100% du temps d'exposition au bruit.

## **THEME V : Mise en place**

Ce quatrième thème a pour objectif de faciliter la mise en place des protections auditives COTRAL en donnant au responsable sécurité des supports de communication, de préparation de rendez-vous, de validation de la satisfaction.

### Supports techniques :

- Document A4 1 page couleurs « Affiche d'inscription pour prises d'empreintes »
- Document A4 1 page couleurs « Affiche de besoin en produit d'entretien CLEANIL »
- Document A4 1 page couleurs « Convocation à un RDV de prises d'empreintes auriculaires »
- Document A4 1 page couleurs « Grille de RDV pour une prise d'empreintes auriculaires »
- Document A4 1 page couleurs « Fiche d'appréciation du RDV de prises d'empreintes »
- Document A4 1 page couleurs « Engagement du salarié lors de la réception des protections COTRAL »
- Document A4 1 page couleurs « Feuille d'émargement et de participation »
- Document A4 1 page couleurs « Bon de commande de produits d'entretien CLEANIL »
- Document A4 1 page couleurs « Bon de commande des outils de sensibilisations et de formation sur les risques liés au bruit »
- Document A4 1 page couleurs « Service-après-vente des protections auditives COTRAL »
- Document A4 1 page couleurs « Avant de partir en week-end, pensez à nettoyer vos protections auditives COTRAL »

## **THEME VI : Outils de sensibilisation**

Cette dernière partie propose des documents de sensibilisation supplémentaire tels que des affiches.

### Supports techniques :

- Document A4 4 pages couleurs « Porter ses protections auditives c'est se protéger sans s'isoler »
- Document A3 4 pages couleurs « Porter ses protections auditives c'est se protéger sans s'isoler »
- Document A4 1 page couleurs « Tableau des équivalences »
- Document A4 1 page couleurs « Courbe de la perte d'efficacité »
- Document A4 6 pages couleurs « Il faut se protéger même hors du lieu de travail »

### **Conclusion :**

**Tous ces documents ont été créés pour répondre aux besoins des entreprises dans leur démarche de sensibilisation et de protection face au risque bruit.**

C'est pourquoi, vous proposer les autres solutions de protections auditives individuelles pour faire votre propre choix nous semble indispensable.

Retrouvez toutes les informations sur AUDITTOOLS sur une page dédiée : <http://www.auditools.cotral.com>

**Ainsi, toute entreprise qui a un projet de sensibilisation au bruit peut se rendre sur [www.auditools.cotral.com](http://www.auditools.cotral.com) et utiliser ces documents pour détecter, prévenir et sensibiliser.**

## Le Laboratoire COTRAL

### **COTRAL : une solution complète pour la santé auditive des professionnels exposés au bruit.**

Situé en Normandie, la Laboratoire COTRAL propose des produits de qualité et des prestations de services de proximité pour la santé auditive des professionnels exposés au bruit, depuis plus de 15 ans.

Le Laboratoire COTRAL fabrique des protections auditives à partir d'empreintes auriculaires. Totalement personnalisées, ces protections protègent efficacement le personnel exposé au bruit sans l'isoler de son environnement et ce, grâce à un filtre acoustique.

Le métier de l'entreprise est très pointu :

- Fabriquer et commercialiser des protections auditives sur mesure et apporter les prestations de service qui garantissent leur port 100% du temps d'exposition au bruit,
- pour une cible B to B d'entreprises industrielles européennes de plus de 50 salariés,
- via un réseau de techniciens directement rattachés à l'entreprise.

Cette détermination assure le remarquable développement (+20%) de l'entreprise et son positionnement de leader.

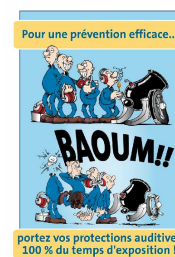
La sécurité sur le lieu de travail concerne tous les secteurs d'activité. Le Laboratoire COTRAL assure la sécurité auditive et ainsi, garantit la tranquillité de plus de 826 323 personnes en Europe, de la PME/PMI aux grands groupes industriels.

- Sidérurgie / Métallurgie : ARCELOR, DASSAULT, SAINT GOBAIN...
- Industrie Automobile : FAURECIA, MICHELIN, VALEO...
- BTP : VINCI, EIFFAGE, COLAS...
- Nucléaire : AREVA...
- Agro-alimentaire : DANONE, LACTALIS, NESTLE...
- Chimie : TOTAL, SANOFI-AVENTIS, SOLVAY, GSK...
- Carton/Papier : OTOR, INTERNATIONAL PAPER, M REAL...
- Aéronautique : EADS...
- Autre : Circuit Nevers Magny-Cours(F1), Musée du Louvre...



Le Laboratoire COTRAL collabore également avec des grandes entreprises publiques et administrations : DDE, l'Armée française ainsi que de nombreuses collectivités locales.

Le Laboratoire COTRAL c'est aussi des outils de communication variés, ludiques et percutants pour sensibiliser et former le personnel au risque bruit.



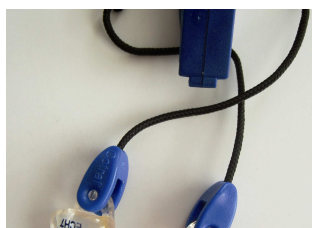
**La solution COTRAL, c'est :**

**1. Des protections auditives personnalisées confortables, faciles à utiliser, permettant la communication...**

**... pour être portées 100% du temps passé au bruit.**



**Protections COTRAL Premium :**  
8 filtres acoustiques certifiés CE pour d'atténuer le bruit ambiant pendant 5 ans



**Protections COTRAL MICRA 3D :** la modélisation 3D au service de l'audition



**Protections COTRAL Ultra mini :** la discrétion assurée



**Packs Excellium COTRAL :** l'optimisation du port des protections, 100% du temps passé au bruit

**2. Des Techniciens de Prévention habilités pour sensibiliser et former vos collaborateurs au risque bruit**



Nos Techniciens de Prévention viennent dans votre entreprise pour **sensibiliser et former vos collaborateurs** au risque bruit et les convaincre de l'importance **d'un port des protections auditives sur mesure à 100% du temps exposé au bruit.**

**3. Des outils de sensibilisation pour vous accompagner dans votre prévention sur le risque bruit**

Plusieurs gammes de **Pack de sensibilisation** sont disponibles pour appréhender au mieux le risque bruit dans votre entreprise :

- **Pack Sensibilisation :** association de documents ludiques, faciles à utiliser pour une sensibilisation collective et individuelle des salariés : affiches, BD, carte de prévention... (pour 25 personnes).
- **Pack Formation :** pack de sensibilisation agrémenté d'un CDROM pour piloter vos formations sur le risque bruit.
- **Pack animateur :** affiches et supports de sensibilisation au risque bruit utilisés par les animateurs dans le cadre de leur campagne de prévention.
- **Pack « Sensibilisation Individuelle » :** pour informer individuellement vos collaborateurs des effets du bruit sur l'audition.



Retrouvez toutes nos informations et notre actualité sur [www.cotral.com](http://www.cotral.com)